

**OBJET : ACCORD-CADRE N°21-33 RELATIF AU LAVAGE ET À LA MAINTENANCE DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE AÉRIENNES, SEMI-ENTERRÉES ET ENTERRÉES**

Siège : Orsay

|                                |   |    |
|--------------------------------|---|----|
| Nombre de délégués en exercice | : | 27 |
| Présents                       | : | 23 |
| Présents et représentés        | : | 26 |
| Votants                        | : | 26 |

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

**DELEGUES PRESENTS**

|                                |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER  | Commune de Ballainvilliers      |
| Monsieur Jean-François VIGIER  | Commune de Bures-sur-Yvette     |
| Monsieur Christian LECLERC     | Commune de Champlan             |
| Madame Muriel DORLAND          | Commune d'Epinay-sur-Orge       |
| Monsieur Yann CAUCHETIER       | Commune de Gif-sur-Yvette       |
| Madame Lucie SELLEM            | Commune de Gometz-le-Châtel     |
| Monsieur Francisque VIGOUROUX  | Commune d'Igny                  |
| Monsieur Jean-Pierre MEUR      | Commune de la Ville du Bois     |
| Monsieur Clovis CASSAN         | Commune des Ulis                |
| Madame Sandrine GELOT          | Commune de Longjumeau           |
| Monsieur Olivier THOMAS        | Commune de Marcoussis           |
| Monsieur Nicolas SAMSOEN       | Commune de Massy                |
| Madame Isabelle KLJAJIC        | Commune de Montlhéry            |
| Monsieur Didier PERRIER        | Commune de Nozay                |
| Monsieur Grégoire de LASTEYRIE | Commune de Palaiseau            |
| Monsieur Michel SENOT          | Commune de Saclay               |
| Monsieur Stéphane BAZILE       | Commune de Saux-les-Chartreux   |
| Monsieur Bernard GLEIZE        | Commune de Vauhallan            |
| Monsieur François Guy TRÉBULLE | Commune de Verrières-le-Buisson |
| Monsieur Dominique FONTENAILLE | Commune de Villebon-sur-Yvette  |
| Monsieur Igor TRICKOVSKI       | Commune de Villejust            |
| Monsieur Guillaume VALOIS      | Commune de Villiers-le-Bâcle    |

Délibération n° 2021-252

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur  
MOURET

Pierre-Alexandre a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Christian LARDIERE

Commune de Linas

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane BAZILE

Délibération n° 2021-252

**OBJET : ACCORD-CADRE N°21-33 RELATIF AU LAVAGE ET À LA MAINTENANCE DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE AÉRIENNES, SEMI-ENTERRÉES ET ENTERRÉES**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L2114-2, L 2124-2, R2161-2 et suivants, R2162-1 et suivants du code de la commande publique, relatifs aux marchés publics et notamment à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et les articles R2161-2, R2162-4 , R2162-13 et R .2162-14 concernant les accords-cadres à bons de commandes ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT la procédure d'appel d'offres ouvert engagée le 14 juin 2021 pour le lavage et la maintenance des colonnes d'apport volontaire aériennes, semi enterrées et enterrées sur le territoire de la communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission 3 « PCAET, développement durable, biodiversité, assainissement, eau, déchets » en date du 14 septembre 2021 ;

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres en date du 6 septembre 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n° 21-33 relatif au lavage et la maintenance des colonnes d'apport volontaire aériennes, semi enterrées et enterrées sur le territoire de la communauté d'agglomération Paris-Saclay avec la société ANCO sise les Creusets- cd 15-route de Lançon 13250 Saint Chamas ;
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et pour un montant maximum de 980 000 € HT pour une durée de 4 ans ferme ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau  
  
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M.

Délibération n° 2021-252

Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922 - Imc 136498 - DE  
Date AR Préfecture : 29/09/2021

– Affichée / Publiée le : **28 SEP. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)